



Lettre d'information n°25 - Juin 2026

A la UNE

Edito

Accompagner les parcours et renforcer la lisibilité de l'action du CNG



Engagé pour une action plus lisible, coordonnée et ancrée dans les réalités territoriales, je souhaite, à la tête du Centre national de gestion, renforcer son rôle central dans la gestion et l'appui au pilotage des ressources humaines en santé. Ma nomination pour trois ans s'inscrit dans une volonté de transformation systémique et durable, s'appuyant notamment sur un système d'information moderne, sécurisée et partagée et ce afin de répondre aux défis croissants avec une plus grande efficacité.

Fort de mon expérience de direction, notamment au Centre Hospitalier Intercommunal de Mont-de-Marsan et au sein du Groupement Hospitalier de Territoire des Landes, je place la structuration des territoires au cœur de nos actions. L'objectif : créer un réseau solide et des liens privilégiés entre les acteurs de terrain et ceux du CNG pour une action plus fluide, plus réactive et plus performante.

En lien avec les orientations du Conseil d'administration, mon approche repose sur une concertation et une coopération élargie avec l'ensemble des parties prenantes (Etablissements, DGOS/ ARS, Opérateurs, Conférences, Fédérations, Associations et Organisations professionnelles...). Il s'agit d'identifier plus précisément les besoins, d'adapter et de fiabiliser les réponses et de prioriser les modalités d'intervention du CNG.

D'une gestion statutaire et administrative à une culture de service et de management, le CNG doit poursuivre, nonobstant ses moyens, son évolution et ses expertises, au-delà de la reconnaissance des dispositifs déjà mis en place, pour faire de l'accompagnement des carrières (mobilité interne/externe), des parcours professionnels (vivier de compétences) et des conditions d'exercice, un levier puissant au bénéfice du système de santé.

L'évaluation du Contrat d'Objectifs et de Performance 2021-2025 et la mission Igas qui sont en cours, constituent des opportunités pour questionner, clarifier, recentrer ou élargir les missions du CNG dans un contexte où la performance interne est légitimement attendue.

En synthèse "Améliorer le service rendu aux établissements et à leurs acteurs en misant autant sur la modernisation des outils que sur la relation de proximité, de réactivité et de confiance entre les Hommes et leurs systèmes".

Frédéric Pigny

SantExpo 2026



Le Centre national de gestion a participé à la 60e édition du salon **SantExpo 2026**, qui s'est tenu les **19, 20 et 21 mai 2026**. Cet événement incontournable constitue un rendez-vous de référence pour l'ensemble des professionnels des secteurs sanitaire et médico-social en France.

Organisé par la Fédération hospitalière de France, cet événement est un moment privilégié d'échanges, de partage d'expertises et d'analyse des grandes évolutions du système de santé.

L'édition 2026 : 60e édition intitulée **"L'excellence en santé : un engagement pour toutes les générations"**, marque six décennies d'innovation, de débats et de rencontres au service de l'écosystème de santé. Elle a proposé, à cette occasion, **trois journées dédiées à l'inspiration, à la présentation de solutions concrètes et au développement de coopérations stratégiques**, afin de contribuer à la construction de la santé de demain.

Le CNG y a réaffirmé son engagement aux côtés des établissements et des professionnels qu'il accompagne au quotidien.

Retrouvez les temps forts sur le compte [LinkedIn du CNG](#).

Journée internationale des droits des femmes



À l'occasion de la **Journée internationale des droits des femmes du 8 mars**, le CNG a mis à l'honneur des **parcours inspirants de femmes engagées au service de l'hôpital public**. Médecins et directrices d'établissement témoignent de leur engagement, de leur leadership et de leur contribution à un système de santé plus humain, innovant et égalitaire.

 **Marie CARON**

"Directrice d'hôpital depuis 15 ans, cheffe d'établissement depuis 6 mois, j'ai le sentiment que mon parcours résulte d'éléments clés favorisant l'accès des femmes aux emplois fonctionnels : la force du réseau professionnel et du collectif ; les figures de projection ; l'accompagnement ciblé du dispositif Talentueuses 2024."

"Je suis médecin radiologue au Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale, où j'exerce également la fonction de Présidente de la Commission Médicale d'Établissement. J'ai eu à cœur de renforcer le lien ville-hôpital sur notre territoire et de contribuer à des projets structurants pour l'avenir, notamment la création du Parcours d'Accès Spécifique Santé à Aubenas, en lien avec l'Université Claude Bernard Lyon 1. Permettre aux étudiants de se former au plus près du territoire, préparer les générations médicales de demain et renforcer durablement l'attractivité hospitalière constituent un enjeu essentiel pour l'avenir de nos établissements."

[Lire la suite de l'article](#)

Session 2025 des EVC : résultats et nouvelles modalités d'organisation



Un arrêté du 27 juin 2025 portant ouverture des épreuves de vérification de connaissances (EVC) de la session 2025, a modifié en profondeur l'organisation de ces épreuves.

Ce texte détaille le calendrier et les nouvelles modalités d'épreuve mises en œuvre à partir de cette session en application de deux décrets du 28 mai 2025, l'un portant diverses dispositions relatives aux praticiens à diplôme hors Union européenne et l'autre relatif à l'aménagement de la procédure des épreuves de vérification des connaissances.

Dès cette session, les EVC comportent **deux voies d'accès** :

- Une **voie externe** ouverte à tout candidat titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre permettant l'exercice, dans le pays d'obtention de ce diplôme, certificat ou titre, de la profession de médecin, dans la spécialité correspondant à la demande d'autorisation, de chirurgien-dentiste, le cas échéant dans la spécialité correspondant à la demande d'autorisation, ou de sage-femme ;
- Une **voie interne** ouverte aux praticiens titulaires d'un diplôme délivré hors d'un État membre de l'Union européenne (PADHUE) exerçant sur le territoire national et justifiant d'une expérience professionnelle en France dans leur profession ou spécialité d'au moins 2 ans d'équivalent temps plein au cours des 3 dernières années précédant la date de publication de l'arrêté du 27 juin 2025 précité.

Un nouveau schéma d'épreuve complète ce dispositif :

- Pour la **voie externe**, les candidats sont sélectionnés à partir de deux épreuves rédactionnelles : la 1ère portant sur les connaissances fondamentales ; la 2e sur les connaissances pratiques de leur spécialité ;
- Pour la **voie interne**, les candidats sont évalués à partir d'un questionnaire à choix multiple (QCM) de 40 questions portant sur les connaissances fondamentales de leur spécialité d'inscription

Le cycle du mentorat du Centre national de gestion



Parce qu'une fin est aussi un nouveau départ : la promotion 2025-2026 du dispositif national de mentorat s'est clôturée le 25 mars 2026, laissant place à la nouvelle promotion 2026-2027, lancée le 16 avril 2026. **Nous adressons toutes nos félicitations à la nouvelle promotion ainsi que nos remerciements à la promotion précédente.**

Faisant officiellement partie de l'offre d'accompagnement depuis 2024 et porté par l'équipe des coachs du CNG, le mentorat est aujourd'hui proposé aux directrices et directeurs récemment issus de l'EHESP (DS, D3S, DH).

L'objectif est de permettre à chaque mentoré en début de carrière de bénéficier du soutien d'un mentor justifiant d'au moins 15 ans d'expérience dans la fonction de directeur, en poste dans la fonction publique hospitalière.

Cette dynamique intergénérationnelle, fondée sur la solidarité, la bienveillance et l'ouverture, a démontré toute son efficacité au fil des promotions.

Du côté des mentors, l'opportunité de transmettre leur expérience, de s'ouvrir aux enjeux de début de carrière et de réfléchir à leur posture managériale est régulièrement plébiscitée.

Côté mentorés, se confier à une personne plus expérimentée, sans enjeu hiérarchique, et bénéficier d'un soutien bienveillant permettent de clarifier les priorités et les enjeux liés à l'entrée dans la carrière.

Côté CNG, un cadre structuré, des rôles clairement définis et des référents par binôme garantissent la solidité et la sécurité de la démarche.

Nous sommes convaincus du bien-fondé et de l'efficacité du mentorat, en complément d'autres modalités d'accompagnement telles que le coaching.

Caractéristiques de la promotion 2026-2027 :

- 39 binômes mentorés/mentors ayant formalisé leurs engagements réciproques
- 4 coachs référents formés à l'ingénierie du mentorat
- 3 temps forts : session de lancement, point d'étape à mi-année et session de clôture

Comment participer ?

- Pour les futurs mentorés et mentors : inscrivez-vous sur notre [site](#) à partir de **décembre 2026**
- Pour tout contact : cng-mentorat@sante.gouv.fr

L'actualité CNG des directeurs

Directeurs (DH, D3S, DS) : mettez à jour vos coordonnées pour les élections professionnelles



Le CNG travaille actuellement aux modes d'authentification des directeurs (DH, D3S, DS) qui leur permettront d'accéder à la plateforme de vote au mois de décembre. La satisfaction de l'exigence de la CNIL de deux canaux distincts d'authentification, complétés par une question défi, commande de **disposer d'un maximum de coordonnées à jour**. Un sacré challenge !

Dans le traitement courant des dossiers et lorsqu'ils en ont connaissance, les gestionnaires du CNG mettent à jour vos coordonnées. Mais lorsqu'il se connecte à son espace personnel SAGA, le directeur est invité depuis plusieurs mois à actualiser lui-même ses coordonnées : adresses électroniques (personnelles et professionnelles), numéros de téléphone, adresses postales et question défi.

Le CNG a réalisé une extraction pour mesurer la proportion des données à sa disposition et le pourcentage de coordonnées attestées par les directeurs. **Les tableaux ci-dessous donnent la synthèse de ce recensement :**

Corps	Taux de saisie téléphone	Taux de saisie courriel
DH	70%	92%
D3S	47%	75%
DS	37%	66%

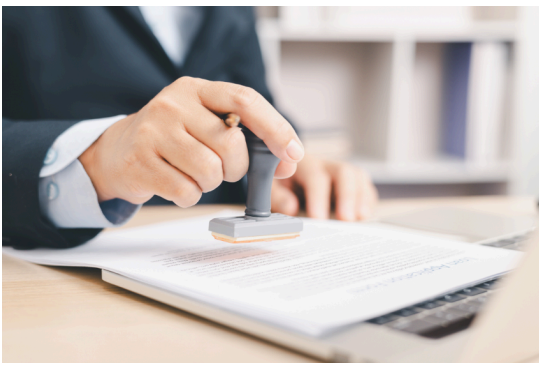
Corps	Taux des coordonnées attestées par le directeur
DH	63%
D3S	25%
DS	24%

Ces chiffres montrent l'ampleur du défi à relever d'ici au mois de décembre pour permettre au CNG de tenir des élections dématérialisées, en limitant l'envoi d'enveloppes comme il y a quatre ans : **nous renouvelons donc notre appel pour que chacun prenne quelques minutes et actualise ses coordonnées.**

Nous rappelons également aux chefs d'établissement que l'**enquête en ligne**, lancée le 4 février dernier, afin de désigner au CNG des « **correspondants élections des directeurs** » et de recenser les **directeurs contractuels** électeurs au CCN est toujours ouverte. Seuls 200 établissements ont pour l'instant répondu. Nous attendons donc également vos retours sur ce point, en suivant le lien ci-dessous :

<https://demat.social.gouv.fr/commencer/elections-professionnelles-des-directeurs-fph-2026>

Arrêtés de reclassement des directeurs détachés sur emploi fonctionnel et nouveau classement des emplois



Si la production des arrêtés de reclassement des DH du corps a pu être automatisée, permettant des notifications en masse le 19 décembre 2025 (soit avant l'entrée en vigueur de la réforme), **la production des arrêtés de reclassement des directeurs sur emplois fonctionnels requiert davantage de temps.**

Cette différence s'explique en partie par le report de la décision de classement des emplois par seuil budgétaire, mais aussi par la nature différente de ce second type d'arrêtés :

Il s'agit d'arrêtés manuels dont l'objet est plus large que le seul reclassement indiciaire : ils précisent le classement et la durée du nouvel emploi, la conservation éventuelle de la NBI, et abrogent l'arrêté de reclassement dans la carrière d'origine lorsqu'il est moins favorable.

Sans attendre davantage la publication de la décision de classement, **le CNG a pu notifier les arrêtés correspondants aux emplois fonctionnels non soumis à seuil budgétaire** (emplois de DG-DGA de CHR, emplois des services centraux de l'AP-HP, des HCL, de l'AP-HM).

Par impératif juridique de sécurisation des emplois fonctionnels arrivés à échéance, **le CNG a débuté (fin avril) la notification des arrêtés soumis à seuil budgétaire qui ont expiré ou arrivent à échéance au premier semestre 2026.**

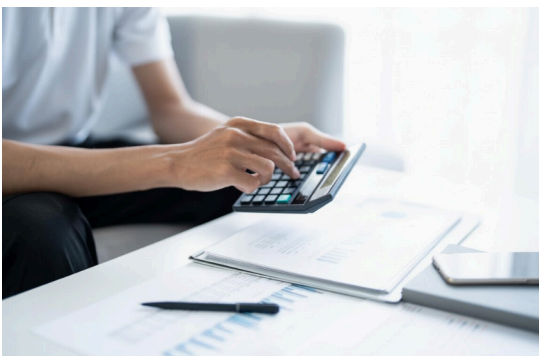
Le CNG met à jour régulièrement son site internet des dernières actualités relatives à la réforme. N'hésitez pas à les consulter.

[Réforme du statut des directeurs d'hôpital \(DH\) | Le CNG](#)

[Lire la suite de l'article](#)

L'actualité CNG des praticiens hospitaliers

Simulateur de calcul d'échelon pour les praticiens hospitaliers



Le CNG met à disposition des directions des affaires médicales et des praticiens hospitaliers un **simulateur de calcul d'échelon** à l'entrée dans la carrière hospitalière. Ce tableau Excel permet de déterminer l'échelon indiciaire applicable lors de l'entrée dans le corps des praticiens hospitaliers, en fonction des services accomplis avant l'intégration (cléricat, praticien contractuel, etc.).

Fonctionnement

1. Téléchargez le fichier Excel.
2. Téléchargez la note relative au classement des PH
3. Téléchargez la note relative au simulateur
4. Renseignez les services accomplis avant votre entrée dans le corps : rubrique « Fonctions contractuelles » et/ou « Fonctions libérales ».
5. Le simulateur calcule automatiquement l'échelon indiciaire correspondant.

>> [téléchargez la note explicative](#)

[Accéder au simulateur](#)

CECH : un dispositif pour s'engager durablement à l'hôpital



La convention d'engagement de carrière hospitalière (CECH) permet aux praticiens de s'inscrire dans une carrière hospitalière durable, tout en bénéficiant d'un accompagnement et d'une prime spécifique.

En contrepartie, les professionnels s'engagent à se présenter au concours de praticien hospitalier et à exercer au sein de l'établissement pendant une durée minimale.

Un dispositif clé pour renforcer l'attractivité et la fidélisation dans les établissements publics de santé.

>> [pour en savoir plus](#)

Tour de recrutement Printemps 2026 : publications de postes dans LogimedH



Le CNG met à disposition deux fiches LogimedH dédiées au Tour de recrutement des praticiens hospitaliers – session Printemps 2026.

- [La fiche Logimedh ARS pour le Tour de recrutement de Printemps 2026](#)
- [La fiche Logimedh EPS pour le Tour de recrutement de Printemps 2026](#)

Le Tour de recrutement de printemps 2026 s'est ouvert le 5 janvier 2026 dans LogimedH.

>> [pour plus d'informations](#)

Les rendez-vous du management



Depuis janvier 2024, **les RDV du management** offrent la possibilité aux professionnels hospitaliers d'échanger autour de thématiques managériales. Huit webinaires ont été diffusés dès la **première saison**, puis une **saison 2** a poursuivi cette dynamique avec des interventions de référence, notamment sur les solidarités RH médicales,

le parcours managers ou encore la sensibilisation aux biais de recrutement. L'ensemble des épisodes est disponible en **replay** sur le site du **CNG**, rubrique « *Les RDV du management* », les prochaines sessions sont relayées sur le compte LinkedIn du CNG.

La saison 3 a été lancée avec un premier épisode intitulé « **Comment bien travailler avec son équipe de direction** », diffusé le mercredi 18 février de 12h30 à 14h. Animé par **Martin Trelcat**, directeur d'hôpital, ce webinaire a proposé des clés concrètes pour renforcer la coopération et l'efficacité collective des équipes de direction hospitalières.

Un second webinaire s'est tenu le mercredi 8 avril, avec l'intervention de **Guillaume Couillard**, directeur délégué à la gestion et à l'organisation des soins de la Cnam, autour de son ouvrage « **L'hôpital apprenant** ». Cette intervention a apporté des éclairages structurants sur les leviers d'un hôpital apprenant et sur les conditions d'une amélioration continue des pratiques managériales.

Prochain webinaire : "Soigner sa marque employeur ou comment attirer, fidéliser, marquer et se démarquer en sante" - mercredi 24 juin 2026 de 12h30 à 14h - avec **Nicolas Salvi**, directeur général du Centre Hospitalier de Valenciennes.

Les rendez-vous de la mobilité



Le CNG a lancé les « **Rendez-vous de la mobilité** », un format de webinaire destiné à présenter aux directeurs et aux praticiens hospitaliers les opportunités de mobilité vers les autres versants de la fonction publique. Ces échanges permettent de mieux appréhender les organisations, les postes ouverts, les profils recherchés et les modalités de recrutement.

Après plusieurs éditions consacrées notamment aux **ministères**, aux **juridictions administratives** ou encore au **corps préfectoral**, **la saison 2** s'est poursuivie avec un premier épisode dédié aux missions à l'international, animé par **Expertise France**, puis un second consacré aux mobilités à la **Cour des comptes**.

Un troisième épisode, dédié aux opportunités de mobilité hors fonction publique hospitalière avec un focus sur l'**Union des caisses nationales de sécurité sociale**

(UCANSS) et le groupe UGECAM, s'est tenu le **5 mai 2026** avec les interventions de **Nathalie Pinto Parente**, DRH du groupe **UGECAM**, et de **Karine Gaüzere-Sais**, directrice de la gestion des cadres dirigeants de l'**UCANSS**.

L'ensemble des webinaires est disponible en **replay** sur le **site du CNG**. Les liens d'inscription aux prochaines sessions sont relayés sur le **compte LinkedIn du CNG**,

Le Portrait

Portrait de **Céline GUILLAUD**, coordonnatrice générale des soins (DS), CHU d'Angers.



Question :

« Je suis praticien hospitalier et je souhaite estimer mon échelon : existe-t-il un outil pour m'aider ? »

Réponse :

Le Centre national de gestion met à disposition un **simulateur** de calcul d'échelon destiné aux praticiens hospitaliers. Cet outil vous permet d'obtenir une estimation de votre positionnement en fonction de votre parcours professionnel.

Nous vous invitons à consulter la **page dédiée sur le site du CNG**, où vous trouverez le simulateur ainsi que les informations utiles pour comprendre les modalités de calcul et les éléments à prendre en compte dans votre situation.

AGENDA

09/06/2026 : Comité Consultatif National Directeurs

18/06/2026 : Instance collégiale D3S

23/06/2026 : Arrêtés de titularisation PH

24/06/2026 : Arrêtés d'avancement PH

24/06/2026 : RDV du management, saison 3 épisode 3 : "Soigner sa marque employeur ou comment attirer, fidéliser, marquer et se démarquer en sante" avec Nicolas Salvi, directeur général du Centre Hospitalier de Valenciennes.

25/06/2026 : Arrêtés de nomination pour les postes restés vacants du tour de septembre 2026 et du fil de l'eau de septembre 2026 - PH

30/06/2026 : Commission Administrative Paritaire Nationale D3S

09/07/2026 : Instance collégiale DH

22/07/2026 : Arrêtés de titularisation PH

23/07/2026 : Arrêtés d'avancement PH

24/07/2026 : Arrêtés de nomination pour les postes restés vacants du tour de septembre 2026 et du fil de l'eau de septembre 2026 - PH

Connaissez-vous les numéros verts d'aide et d'accompagnement psychologique à votre disposition ?

Des numéros verts sont à votre disposition en cas de besoin d'aide et d'accompagnement psychologique urgent, disponibles 24H/24 et 7J/7 par téléphone. Ces services sont gratuits, anonymes et confidentiels.

Je suis directeur : 0 805 230 439

Vous serez mis en relation avec des psychologues cliniciens diplômés et soumis au code de déontologie de la profession pour :

- vous permettre de prendre du recul,
- vous aider à mieux cerner les éléments qui déclenchent le mal-être,
- vous aider à retrouver un meilleur équilibre,
- vous informer, orienter et accompagner vers des solutions appropriées.

Je suis médecin ou interne en médecine : 0 800 288 038*

Vous serez mis en relation avec un confrère (médecin de la commission départementale d'entraide ordinaire ou médecin d'une association régionale d'entraide), avec un psychologue clinicien, ou avec un interlocuteur formé spécifiquement pour évoquer toute difficulté financière, administrative, juridique ou autre.

*Ce numéro a été créé en 2018 par le conseil national de l'Ordre des médecins.

Je suis pharmacien ou étudiant en pharmacie : 0 800 73 69 59

Ce numéro vert, mis en place par le conseil national de l'Ordre national des pharmaciens aux côtés de l'association ADOP, permet à chaque pharmacien ou étudiant en pharmacie d'entrer en contact avec l'un des confrères bénévoles de l'association, en conservant son anonymat, pour lui exposer ses difficultés.

Suivez-nous sur
les réseaux sociaux



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit sur cng.sante.fr.

Se désinscrire
@2025 CNG